

Hauts-de-France, Oise  
Caisnes  
rue de l' Eglise, rue du Relais

## **Croix de chemin (croix de carrefour) à Caisnes**

### **Références du dossier**

Numéro de dossier : IA00049352  
Date de l'enquête initiale : 1986  
Date(s) de rédaction : 2009  
Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Noyon  
Degré d'étude : étudié

### **Désignation**

Dénomination : croix de chemin  
Précision sur la dénomination : croix de carrefour

### **Compléments de localisation**

Milieu d'implantation : en village  
Références cadastrales :

### **Historique**

La croix de carrefour a été exécutée, après 1918, par Boulfroy d'Amiens (signature), avec remploi d'un soubassement du 19e siècle.

Période(s) principale(s) : 19e siècle, 2e quart 20e siècle  
Auteur(s) de l'oeuvre : Boulfroy (fondeur, signature)

### **Description**

Croix en fer et en fonte (assemblage par rivets, tenons et mortaises) sur un socle en calcaire. Inscription (base) : BOULFROY A AMIENS RUE S. GERMAIN.

### **Éléments descriptifs**

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : fer ; calcaire

### **Décor**

Techniques : fonderie  
Représentations : Christ en croix

### **Dimensions**

Mesures : h : 378 cm

### **Statut, intérêt et protection**

Cette croix exécutée par l'artisan amiénois Boulfroy, après 1920, remplace sans doute une croix plus ancienne dont certains éléments du 19e siècle peuvent avoir été réemployés.

Statut de la propriété : propriété de la commune

## Illustrations



Vue générale.  
Phot. Jean-Michel Perrin  
IVR22\_19846001416X

## Dossiers liés

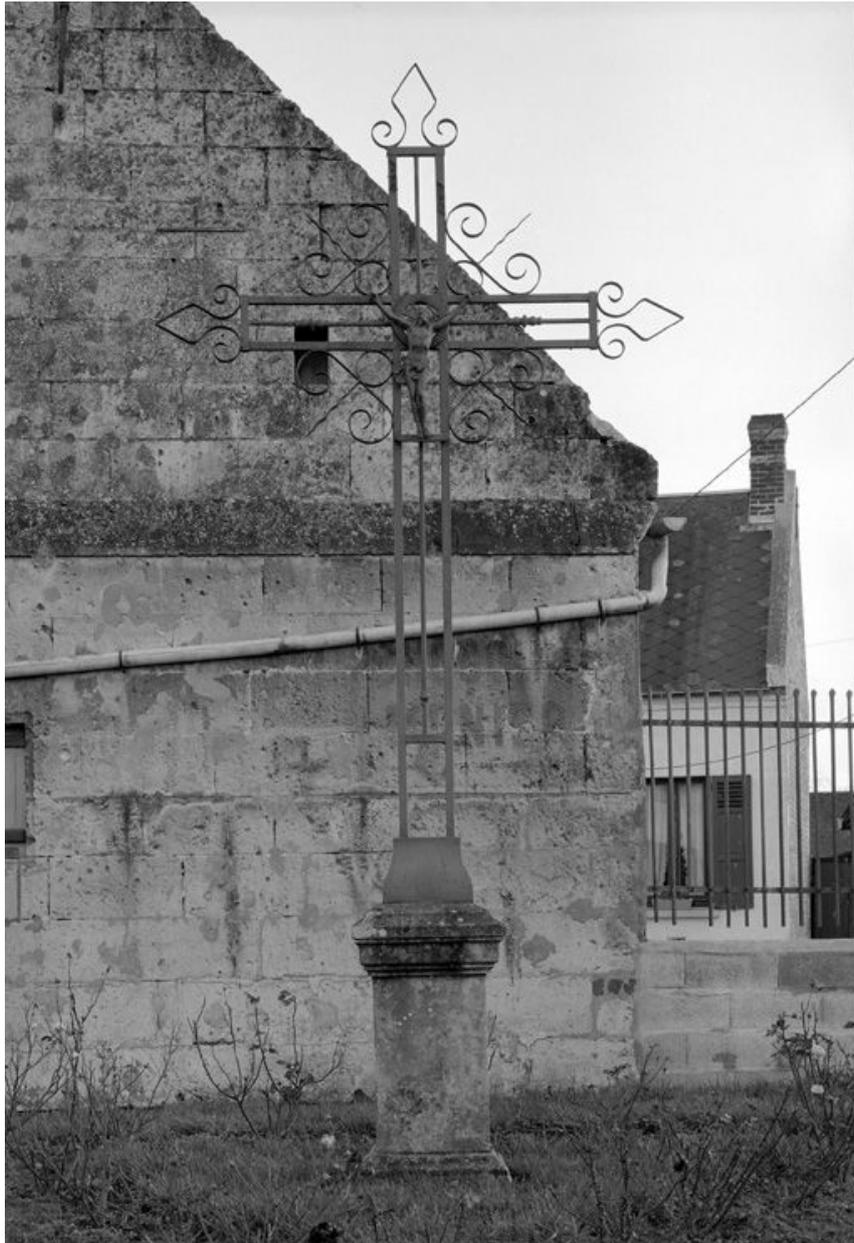
### Dossiers de synthèse :

Le canton de Noyon : le territoire de la commune de Caisnes (IA60000322) Hauts-de-France, Oise, Caisnes

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Michel Hérold, Martine Plouvier

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic



Vue générale.

IVR22\_19846001416X

Auteur de l'illustration : Jean-Michel Perrin

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation